

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>l</sup><sup>e</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

### Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.  
4 — 32 — — Express.  
3 — 47 — matin, Express-Poste.  
9 — 20 — — Omnibus.

### Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

### Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.  
11 — 51 — matin, Omnibus.  
6 — 6 — soir, Omnibus.  
9 — 44 — — Direct-Poste.

### Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 17 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 — — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

La question des duchés danois, qui nous semblait avoir perdu son caractère de casse-tête chinois imposé depuis un temps immémorial aux fortes têtes de l'Europe, rentre plus que jamais dans les sphères nébuleuses d'où elle avait paru vouloir sortir. Le Holstein, grâce à Dieu et aux diplomates allemands, ne cessera pas de faire à la fois le bonheur et le désespoir des oisifs, et le Lanenbourg, tiraillé en tous sens, continuera à être le sujet des notes et contre-notes qui alimentent si précieusement les feuilles de Francfort et de Copenhague. Les chroniqueurs de la *Gazette de Cologne* ne mourront pas d'inanition, et la *Nouvelle Gazette de Prusse* pourra plus que jamais secouer son tonnerre contre le malheureux roi Christian.

« La commission des duchés, qui s'est réunie immédiatement après la séance de la Diète germanique pour examiner la réponse danoise, dit le *Temps*, de Berlin, finira probablement son rapport dans la séance du 22 juillet. Il est à remarquer que peu avant la séance de la Diète, la rédaction de la réponse danoise a subi une modification. Dans le premier texte, en effet, le gouvernement disait que la Constitution générale serait considérée comme suspendue par les duchés jusqu'à ce qu'on fût arrivé à un arrangement. Dans le texte définitif, cette Constitution est considérée comme hors de vigueur. Les concessions du Danemarck ont toujours un caractère négatif et elles ne pourroient aboutir à un arrangement que si le nouveau cabinet danois fait preuve de sentiments plus sincères de conciliation. » « Le Danemarck, dit à son tour la *Nouvelle Gazette de Hanovre*, en refusant de faire les communications qui lui ont été demandées par la Diète sur la manière dont il pense régler les affaires constitutionnelles des duchés, a décliné la demande principale de l'Allemagne. Les concessions danoises sont donc purement illusoires. » La *Gazette de Cologne*, qui tient à honneur de maintenir son caractère d'origi-

nalité, assure que le comte Buol « a déclaré à l'ambassadeur du Danemarck, comte Bille-Brahe, dans une conférence qu'il a eue avec lui, que sa réponse faite par le Danemarck lui paraissait satisfaisante, et qu'il donnerait des instructions dans ce sens au représentant de l'Autriche dans la Diète. » Et ce n'est pas tout : la même feuille affirme que des divergences paraissent se manifester entre le cabinet prussien et celui de Vienne sur les suites à donner à la réponse danoise. Nous voilà donc retombés en plein chaos. Nous reconnaissons enfin la vieille lucidité d'esprit et l'incomparable exactitude d'information de la grande feuille allemande.

Pour compléter la certitude du lecteur nous reproduisons encore ici, cette dernière observation qui nous arrive de Berlin, sous la date du 20 juillet :

« Bien que la question danoise, nous écrit-on, occupe l'Allemagne depuis plus de 10 ans, et que cette longue durée ait causé quelque lassitude, les hommes politiques ont les yeux dirigés sur Francfort où elle doit enfin être résolue. Quoique la réponse danoise ne soit pas tout-à-fait satisfaisante, elle témoigne néanmoins de la bonne volonté de terminer le conflit pacifiquement, au moins pour la forme. Ce sera donc l'affaire des commissaires de la Confédération et du Danemarck d'amener un arrangement. » Quand cela ? Les dispositions conciliantes du gouvernement danois dépendront, du reste, des résultats que sa diplomatie très-active obtiendra dans l'intervalle auprès des puissances étrangères, notamment à Londres.

Ainsi, d'après la correspondance que nous venons de citer, le Danemarck et l'Allemagne seraient disposés à s'entendre, mais tout serait subordonné, néanmoins, aux décisions à prendre par la commission fédérale et par le Danemarck préalablement éclairé par les grandes puissances ; c'est-à-dire qu'on est disposé à conclure, si l'on peut se mettre d'accord. Comprenez qui pourra : c'est plus que jamais le cas de répéter le mot fameux de M. le duc de Broglie qui, après n'avoir rien expliqué, s'écria : Est-ce clair ! — Havas.

## DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, 21 juillet. — A Candie, les chrétiens se sont barricadés ou ont pris la fuite. Une députation des insurgés a déclaré que tout nouvel attentat serait vengé. L'amiral a promis sa protection aux chrétiens, surtout s'ils voulaient se concentrer dans leurs quartiers sous la garde des troupes. Les chrétiens ont refusé. — Dani-Pacha est arrivé le 12 à Candie ; il a confirmé verbalement les concessions faites, mais les chrétiens réclament le firman qui a été promis.

Les journaux de Constantinople, du 14 juillet, ne parlent pas des événements de Djeddah.

Madrid, 21 juillet. — M. Mon est nommé ambassadeur à Paris, et M. Rios-Rosas à Rome.

Le ministre des affaires étrangères a eu, avec le ministre anglais, une conférence au sujet des insultes faites à l'Espagne dans le discours de lord Malmesbury. — Havas.

## FAITS DIVERS.

Nous lisons dans le *Journal du Loiret* :

« Un incendie dont les habitants d'Orléans gardent longtemps le triste souvenir, vient de détruire en quelques heures un des plus beaux et des plus importants établissements industriels de notre ville. La Motte-Sanguin n'existe plus.

Le périmètre de cette vaste construction n'est plus indiqué en ce moment que par quatre pans de murs d'environ 5 mètres de hauteur et par un monceau de débris.

On est encore aux conjectures sur la cause de cet effroyable sinistre. Vers onze heures du soir, environ une heure et demie avant l'apparition des premières étincelles, M. Léger, le directeur de l'établissement, avait fait, selon son habitude, la visite de l'usine, et il avait trouvé tout dans l'état normal. Aucune apparence d'incendie. Ordinairement, l'usine marche jour et nuit, mais les ouvriers ayant

## FEUILLETON

### L'ÉTOILE MYSTÉRIEUSE.

NOUVELLE HISTORIQUE.

(Suite.)

— Maître Patrick ne fait pas de la cordonnerie, cria d'une voix perçante un petit homme basané, dont la figure de casse-noisette s'éclairait de deux yeux pétillants de malice ; il prêche pour ses saints les presbytériens.

— Oui, non, oui, non, répondirent à la fois les adversaires et les partisans de l'orateur.

Le petit interrupteur qui s'appelait Doddriges passa en souriant l'accouplement anti-musical de l'affirmation et de la négation qui lui répondaient en chœur.

— N'interrompez pas, crièrent quelques partisans de Patrick en se tournant vers Doddriges.

— Je n'interromps pas, répliqua de son fausset perçant l'adversaire du presbytérien ; je lui fais reprendre haleine.

Tout le monde éclata de rire à ce jeu de mots qui devançait M. de Bièvre.

Seul Patrick ne riait pas et roulait des yeux furibonds du côté de Doddriges dont la figure malicieuse ne parut guère impressionnée.

— Ce que j'ai dit est bien dit, Masters, reprit Patrick dont la voix s'accroissait de colère ; on veut que l'homme

soit libre et on empêche la profession de l'être ; plus de visitation, plus d'obstacle à la liberté de régler ses actions et ses affaires ; chacun pour soi !

Il y eut des applaudissements et des grognements en quantité inégale après cette conclusion. Mais les partisans de Patrick formaient la minorité.

Quand le calme fut rétabli, Patrick, qui avait repris son sang-froid, compléta sa motion.

Il me reste à proposer l'adjonction des basaniers et des savetiers à l'honorable communauté dont nous faisons partie.

— Master Patrick, fit le fausset de Doddriges, me parait aller au-delà du soulier.

Un nouvel éclat de rire accueillit l'interruption.

— Pour moi, continua bravement le petit Doddriges, je n'ai pas envie que d'évêques on nous fasse meuniers ! L'assemblée rit plus fort.

Patrick essaya de tenir tête à cet ouragan d'hilarité qui entraînait même ses partisans. Il reprit :

— Est-ce que les basaniers et les savetiers ne travaillent pas comme nous le cuir ? Pourquoi distinguer d'une manière humiliante entre ceux qui font le beau et le commun, le neuf et le vieux ?

— Oh Patrick ! siffla Doddriges attaché comme un frêlon aux flancs de l'orateur, tu veux que tous les hôtels de cordonnerie ressemblent au tien. On ne distingue pas ton ouvrage de celui de tes clients. Salut à Patrick, avocat du ressemelage !

Le coup porta, car l'orateur était du nombre de ceux

contre lesquels les maitres-gardes verbalisaient le plus souvent. On applaudit l'interrupteur.

Encouragé par les braves et par le silence, Doddriges acheva ainsi :

— Pour compléter la proposition de maître Patrick, je demande que pour être membre de la communauté personne ne soit plus tenu de savoir son métier ; que l'on puisse impunément vendre du mouton pour du veau et du veau pour du daim ; que la déloyauté, punie jusqu'ici comme dolosive, soit un droit acquis et que l'on ne puisse plus distinguer l'art d'établir une chaussure de celui de la déformer, en un mot que cordonnier et savetier soient tout un. En revanche on obligera le public à savoir tous les métiers.

Cette péroraison ironique eut un plein succès. Patrick avait disparu de l'estrade, au milieu des grognements de l'assemblée.

Tout-à-coup, Vezins, le nouveau maître, se leva et demanda la parole.

— Silence ! firent d'une voix unanime tous les assistants, même les plus turbulents. On était curieux d'entendre Vezins et de savoir s'il savait aussi bien raisonner que travailler.

— Après la manifestation qu'a provoquée la sagacité un peu piquante de notre confrère Doddriges, dit Vezins, il serait inutile de parler, si je ne croyais l'occasion favorable de vous rappeler quelques vérités.

— Parlez, parlez, fit l'assemblée tout d'une voix.

— Tout se tient, reprit Vezins. Demandez à changer

besoin de repos, on leur avait accordé la demi-journée du dimanche : les travaux devaient reprendre à deux heures du matin.

C'est vers minuit et demi que les premiers cris d'alarme ont été poussés par les voisins. Déjà les flammes s'échappaient par toutes les fenêtres des trois derniers étages. De noires colonnes de fumée rayées à chaque instant par des jets de flammes et des tourbillons d'étincelles, le crépitement du feu qui attaquait les charpentes, un bruit sourd comme celui d'une avalanche lointaine, un ciel ardent comme une fournaise, une chaleur étouffante qui se faisait sentir à plus de trois cents mètres du foyer de l'incendie, enfin les grondements épouvantables du tonnerre et la lueur des flammes reflétées par la Loire, tout donnait à ce terrible spectacle quelque chose de grandiose et d'effrayant.

Tous les secours humains étaient devenus inutiles : la Motte-Sanguin était perdue. On dut se borner à préserver les habitations voisines, notamment la maison de M. Moricet, qui renfermait des alcools et des huiles, et celle de M. Gâtineau-Basseville remplie en grande quantité de bois débités. Les pompes lançaient sur ces maisons des masses d'eau que les toits brûlants renvoyaient en jets de vapeur. Les murs fumaient comme des étuves.

Deux pompes furent mises en batteries dans la cour de ces deux maisons, et, grâce à leurs énergiques manœuvres, on parvint à préserver ces deux établissements et peut-être une partie du quartier. Pendant ce temps, le feu continuait dans l'intérieur de l'usine son œuvre de destruction. Les meules se brisaient, les arbres en fer se tordaient, les engrenages se soudaient, les charpentes enflammées couronnaient l'édifice d'un immense cordon de feu.

A deux heures et demie, le toit s'écroula avec un horrible fracas. Un jet de flammes s'éleva à plus de 50 pieds au-dessus de l'énorme cheminée de l'usine, et les flammèches mêlées de brandons furent emportées jusque sur la rive gauche de la Loire, près de la caserne Saint-Charles.

Par un bonheur que l'on peut appeler providentiel, le vent n'a pas cessé de souffler du nord-est, c'est-à-dire du côté du fleuve. S'il avait tourné au sud-est, tout le haut de la rue Bourgogne et le quartier Saint-Aignan couraient le plus grand danger.

L'incendie était dans toute sa force, lorsqu'éclata un second orage. Un éclair n'attendait pas l'autre, des coups de tonnerre effrayants se succédaient sans interruption : on eût dit une lutte déclarée entre le feu du ciel et le feu de la terre. A la suite d'une décharge électrique qui fit trembler toutes les maisons, on assure que le tonnerre est tombé dans le foyer même de l'incendie.

Une pluie torrentielle, qui dura environ une heure, vint heureusement en aide aux travailleurs. Le feu baissait sensiblement faute d'aliments, et l'eau du ciel, en inondant les toits et les murailles des maisons environnantes, donnait toute sécurité pour le voisinage. A trois heures et demie on était maître de la situation.

Les autorités civiles et militaires étaient accourues au premier cri d'alarme. Le préfet, le maire, le général, le procureur général, le procureur im-

périal, les membres du parquet, le commandant de la gendarmerie, le commissaire central et ses agents se trouvaient sur le lieu du sinistre.

Les sapeurs-pompiers, la garde impériale, les gendarmes, des citoyens de toutes conditions et de tous les quartiers ont rivalisé de zèle et d'intériorité. On remarquait des ecclésiastiques, des frères, etc., parmi les travailleurs. Tout le monde a fait son devoir. Quelques-uns ont fait plus ; et si nous ne citons aucun nom, c'est que nous serions embarrassés de choisir au milieu de tant de braves gens.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'il y a eu peu de personnes blessées. On cite parmi ces derniers le cuisinier de M. Brulliard, restaurateur, qui a été atteint à la tête et au bras. Rien de grave d'ailleurs.

La perte est considérable. Il a été impossible, tant l'invasion du feu a été violente et rapide, de rien sauver en fait de marchandises. Les magasins ne renfermaient pas moins de 3,000 à 3,500 sacs de blé. C'est en prévision de la hausse que l'on avait fait cet immense approvisionnement.

Les livres de commerce ont pu être sauvés, ainsi que l'argent qui se trouvait dans la caisse.

Ce matin, à cinq heures, de cet immense établissement, qui ne comptait pas moins de sept étages et 360 fenêtres, il ne restait plus que les quatre murs, une carcasse calcinée, une ruine déchiquetée, démantelée, quelque chose d'informe et de fantastique. C'était un spectacle navrant. Ces murailles ne pouvaient tenir longtemps : sous l'action du feu, les deux grandes façades étaient rentrées d'un mètre au moins et surplombaient dans l'intérieur. Il y avait danger à les attaquer, et l'on se préoccupait de la façon dont tout cela tomberait. A onze heures et demie, un épouvantable craquement s'est fait entendre, suivi d'une poussière noire et d'une fumée tellement intense que, pendant quelques minutes, on eût pu se croire pris dans une éruption de volcan.

C'étaient les murs qui s'écroulaient. Par bonheur, l'écroulement a eu lieu dans le foyer de l'incendie et n'a blessé personne.

Tout était assuré, bâtiments, matériel et marchandises, pour 420,000 francs, aux compagnies la *Générale*, le *Phénix*, l'*Urbaine* et la *France*. Un inspecteur général d'une de ces compagnies est arrivé en toute hâte et se trouvait, dès ce matin, sur les lieux du sinistre.

Quelle est la cause de l'incendie ? c'est ce qu'on ignore jusqu'à présent. Une enquête est ouverte, nous en attendons le résultat.

En même temps que l'incendie consumait la Motte-Sanguin, le feu du ciel tombait, vers deux heures du matin, à Saint-Marc, au quartier de Baille-Vache, chez M. Lenormand, vigneron. La foudre s'est abattue sur un peuplier très-élevé, l'a ébranlé du haut en bas, et a pénétré de l'arbre par une lucarne qui en était proche. Deux granges remplies de récoltes, blés et fourrages, ont été consumées ; le feu s'est ensuite communiqué à la maison d'habitation et l'a brûlée en entier.

Aussitôt que les nouvelles du sinistre sont arrivées sur les lieux mêmes de l'incendie de la Motte-Sanguin, le maire d'Orléans et le général Jamin se sont

détachés, avec les pompiers, un corps de troupe et de gendarmerie, et se sont rendus à Saint-Marc. Les secours s'étaient organisés avec promptitude ; on n'a pourtant rien pu sauver des bâtiments qui sont abattus ou brûlés dans une longueur d'environ vingt-cinq mètres ; les pignons seuls ont résisté. On n'a sauvé que le mobilier, le linge et quelques objets de valeur ; des caves, un pressoir, un assez grand nombre de tonneaux vides, toute la récolte, ont été la proie des flammes. La perte est estimée à 10,000 francs. La récolte n'était pas assurée ; les bâtiments étaient pour une somme de 7,000 francs.

On nous signale, comme ayant été plus ou moins grièvement blessé, en sauvant le mobilier, Jean-Baptiste Gaucher, vigneron à Saint-Marc, Alexandre Gimetière, Eugène Deparday, Arsène Poisson, Edouard Loisean. Après le sinistre, une distribution de vin a été faite, par les soins de M. le maire, aux soldats et aux travailleurs qui étaient venus apporter leur concours. — C. Laurent.

— Le Sultan a voulu apporter, autant qu'il était en lui, un adoucissement aux douleurs qu'a soulevées le massacre de Djeddah, Sa Majesté a ordonné, avec un empressement qui est la meilleure preuve de ses regrets, que M<sup>lle</sup> Eveillard, fille de notre malheureux consul, reçût une pension de 12,000 francs par an, sur sa cassette particulière. Abdul-Medjid a fait envoyer également à Paris 250,000 francs pour parer aux premiers besoins des victimes.

— Une dépêche de Queenstown nous apprend que l'expédition chargée de la pose du câble atlantique, s'est de nouveau dirigée vers le milieu de l'Océan pour recommencer l'opération. C'est dimanche dernier que l'escadrille est partie. Elle est composée du steamer anglais *Agamemnon*, de la frégate américaine *Niagara*, et de deux tenders *Gorgon* et *Valorous*. On ne dit rien des précautions prises pour éviter un échec semblable à celui de la dernière tentative.

Une dépêche de Liverpool nous apprend que la frégate à vapeur américaine le *Niagara* était en vue du cap Clear, le 18 courant, à quatre heures du matin, le vapeur anglais l'*Agamemnon* était à hauteur de Kinsale, à onze heures du matin, avec le câble de l'Atlantique.

— Sous ce titre : *Urgence de supprimer l'Echelle mobile*, M. Félix Germain, rédacteur en chef du *Bulletin de Paris*, vient de publier chez Guillaumin, un opuscule riche de faits et qui nous paraît appelé à un même succès que son travail sur le *Rétablissement légal de la Noblesse*. Notre jeune confrère, qui peut marquer sa place entre Paul-Louis COURIER et TIMON, a su donner à une question agricole et commerciale les attraits d'une critique pleine de verve et de spirituel à-propos. Quiconque en lira un passage, lira tout sans désespérer et s'associera aux vœux de l'auteur pour la diffusion des lumières dans les campagnes, ainsi que pour les diverses améliorations matérielles dont l'impérieuse nécessité est avérée.

— Nous lisons dans le *Mémorial de l'Allier* : « Un orage épouvantable, accompagné de grêle et de coups de tonnerre, a éclaté vendredi dernier, vers deux heures de l'après-midi, sur la montagne bourbonnaise. De mémoire d'homme on n'avait vu

les bases de vos statuts et que la Reine y consente, et je le déclare, c'en est fait de la communauté. Voulez-vous prospérer en corps ou voulez-vous périr par l'isolement dans la rivalité ? Tout est là. En corps, vous êtes unis, vous êtes forts ; isolés, vous êtes impuissants, et vous vouez chacun aux vicissitudes d'une lutte sans trêve et sans fin.

— C'est vrai, c'est vrai, fit l'assistance.

— Eh bien, continua Vezins, si, comme le demandait maître Patrick, vous laissez introduire deux métiers qui en sont, il est vrai, le complément, mais en même temps la contradiction, voici ce qui va se passer : Les statuts vous défendent d'employer les procédés des basaniers et des savetiers ; pourquoi ? Parce que, comme il est dit, ils *fraudent, abusent, pallient et sophistiquent* l'ouvrage loyal et marchand. Or, vous les emploierez à votre tour, ce sera votre droit, car la distinction en s'effaçant vous le permettra, car vous y serez forcés par la rivalité de vos nouveaux confrères. La lutte descendra au lieu de s'élever. Alors pourquoi des chefs-d'œuvre, des visitations pour proscrire les mauvais moyens et les procédés déloyaux ? Pourquoi limiter les apprentissages ; je vais plus loin : pourquoi des maîtres et des maîtrises, en communauté, car la communauté et ses dignitaires n'auront plus rien à faire ?

— Et la liberté, répliqua Patrick, qui croyait cet argument invincible ! Elle est sacrifiée aux réglemens.

— La liberté ! En effet, c'est un grand mot et une grande chose, riposta Vezins, en suivant son contradic-

teur sur le terrain. J'allais en parler.

Il n'y a rien d'absolu dans ce monde, Masters, et la liberté n'a pas plus qu'autre chose, la possibilité de vivre sans frein et sans mesure. Aimez-vous mieux que la vôtre soit réglée par ordonnance et coutume que de la régler vous-même, en famille et par gens intéressés comme nous à ce que tout soit arrangé pour le mieux ?

— Non, non, dit la majorité de l'assemblée.

— C'est le but de ma proposition, dit Patrick.

— Oui. Vous proposez, dit Vezins, d'ôter à l'édifice deux ou trois assises, excellent moyen de le faire tomber. C'est tout ou rien. Je vous le dis, le jour où chacun pourra arbitrairement exercer un métier sans justifier qu'il en est capable, le maître ne sera plus qu'un homme qui aura de l'argent, et l'ouvrier un instrument. Le jour où le seigneur, le manant et l'habitant seront obligés de se livrer à la foi d'un commerce ou d'un métier dont rien ne garantira la loyauté, ils seront souvent trompés malgré les édits, malgré les ordonnances, car on peut cotoyer les lois ; les magistrats ne peuvent les appliquer que d'une façon générale. On peut tromper malgré la loi ; on ne trompe pas un maître-juré, on ne déjoue pas une surveillance toujours en action.

L'assemblée écoutait avec attention les paroles du jeune maître qui continuait de la sorte :

— Eh bien, je l'admets, voici que chacun peut ouvrir boutique ou ouvrir public. Il faut de la place, beaucoup de place à ceux qui auront la fantaisie de s'établir. Rien n'étant calculé, ni réglé, que va-t-il se passer s'il y a

trop de maîtres et trop de boutiques, et il y en aura, parce que l'espérance est aveugle ? Il va falloir aller à l'envi les uns des autres, offrir mieux ou à meilleur compte pour attirer d'un côté les chalands qui sont de l'autre. Vous le savez, il faut du temps pour que le bon et le beau soient appréciés ; le bon marché tente et séduit au contraire ; on fera à bon compte. Ou l'on trompera pour s'y retrouver, ou bien on se ruinera en ruinant les autres. Si l'on ne se ruine pas tout-à-fait, on réduira son gain, le gain de ses ouvriers et vous aurez des besogneux à n'en plus finir où il y avait avant des gens dans une honnête aisance. Ce n'est pas tout. Supposons le droit donné au premier venu de se faire drapier-drapant, boutonnié, cordonnier, d'exercer enfin les professions soumises aux barrières protectrices des statuts, sans justifier sa capacité, sans se soumettre aux statuts, protection du faible et frein du fort ! Un homme s'avise de monter une boutique, un atelier vingt, trente, quarante fois plus fort que celui des meilleurs maîtres. Il a de l'argent, il fait bien, il vend et peut vendre moins cher que ses rivaux. Le bénéfice modéré de chaque pièce étant réduit chez vous, y amènera la gêne ; chez lui, sera encore un fort gros avantage. Qu'y faire, que dire ? c'est son droit. Vous êtes libres d'en faire autant ; libres c'est vrai, mais libres de tenter l'impossible. Car le survenant sera un spéculateur armé de toutes pièces, tandis que vous n'êtes que des artisans ayant passé par toutes les épreuves du métier pour les vaincre une à une. Dans la circonstance d'une grande

dans ces contrées une tempête aussi affreuse. Le vent soufflait à tout briser, et les grêlons tombaient de la grosseur d'un œuf. La commune de Buset, située sur un point culminant, a été surtout maltraitée. Les ravages causés par le fléau sont immenses et offrent le plus douloureux spectacle. Les récoltes sont hachées, les arbres les plus gros ont été brisés et tordus sur eux-mêmes, les meules de blé dans les champs ont été renversées et la paille dispersée au loin. Des toits de granges et d'écuries dans les domaines ont été enlevés, des cheminées ont été jetées par terre dans le bourg et des toits de maisons endommagés. Une grange et une écurie appartenant à M. Mechin père se sont écroulées sous la violence du vent et ont écrasé un troupeau de moutons tout entier. Des bêtes ont été tuées dans les champs.

Le château de Buset, actuellement en réparation, a particulièrement souffert, et les travaux ont dû être momentanément suspendus, les ouvriers étant occupés, à réparer les dommages causés dans les domaines aux bâtiments d'exploitation. D'autres communes ont été également maltraitées, mais d'une manière moins sensible. Abrest cependant a fait aussi des pertes considérables. L'orage s'est prolongé jusqu'à Saint-Martin-d'Estreaux, où la grêle est tombée très-grosse, et le train du chemin de fer a éprouvé un retard de sept heures. Là aussi les dégâts ont été très-grands.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. Ganivelle, commissaire de police à Château-Gonthier, vient d'être appelé aux mêmes fonctions, à Saumur, en remplacement de M. Laporte-Raynal.

On assure que la ville de Nantes se trouve comprise dans l'itinéraire d'un voyage que l'Empereur et l'Impératrice se proposent d'accomplir, l'an prochain, dans l'Anjou, le Poitou, la Vendée et la portion de la Bretagne que leurs Majestés se trouvent dans l'impossibilité de visiter cette année.

Un accident déplorable est arrivé mercredi soir à Angers, sur la Maine, entre le vieux pont et le pont de la Haute-Chaine. Un bateau chargé de bois remontait la rivière. Il était conduit par trois hommes parmi lesquels était M. Brevet, menuisier, rue Lionnaise, et sacristain de Sainte-Thérèse. Le bateau qui penchait trop d'un côté chavira, et les trois conducteurs tombèrent dans l'eau. M. Brevet seul ne savait pas nager, et avant que l'on pût lui porter secours, il avait cessé de vivre.

Ce malheur a causé une profonde affliction dans le quartier de la Douvre, où M. Brevet était fort connu et estimé. C'était un excellent père de famille, et comme la douleur est souvent bien près de la joie, on dit que les bans du mariage de sa fille avaient été publiés dimanche dernier. (Maine-et-Loire.)

Un incendie considérable a eu lieu le 14 juillet dernier, dans la ferme de la Petite-Boire, commune de Jallais. La grange, les écuries et les fourrages ont été entièrement consumés; seize animaux, dont treize bœufs, ont péri dans les flammes. Un grand

nombre d'habitants de Jallais et des communes environnantes étaient accourus sur le lieu du sinistre, mais ils ont dû se borner, par suite du manque d'eau, à faire la part du feu. La perte s'élève à environ 17,000 francs. Les bâtiments seuls étaient assurés.

On attribue cet incendie à une imprudence. Il paraît que plusieurs ouvriers, employés aux travaux de la récolte, étaient allés, après le repas de midi, se coucher sur la paille dans la grange. En parlant, quelques-uns d'entre eux ont allumé leurs pipes, et ils ont laissé tomber des étincelles sur la paille qui s'est aussitôt enflammée. (Maine-et-Loire.)

Pour chronique locale et faits divers : P. M. E. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 22 juillet. — La dépêche officielle suivante est datée de Madras le 23 juillet : Le général Rose a repris Gwalior, le 20, après un rude combat de 4 heures.

Londres, 22 juillet. — Les nouvelles de Hong-Kong, du 7 juin, annoncent la prise des forts chinois qui dominent l'embouchure du Peiho. Ces forts, défendus par 158 canons et de nombreux soldats chinois, ont été attaqués par les canonnières anglaises et françaises. La perte des alliés est insignifiante. Le temps était frais et les troupes en bonne santé. Six cents hommes de troupes françaises, d'abord destinés pour la Cochinchine, passent par Canton se dirigeant sur Pecheli. A Canton, le 2 juin, on avait tenté, sans succès, de refouler dans les montagnes du voisinage les troupes chinoises.

Londres, 23 juillet. — D'après une dépêche publiée par le Times, les Français auraient considérablement souffert de l'explosion d'une mine à l'attaque des forts du Peiho.

Le royaume d'Oude était toujours agité à la date des dernières nouvelles. Le Rohilkund était tranquille. Les renseignements sur la récolte des soies, en Chine, sont favorables.

Le paquebot qui a quitté New-York le 10 juillet, apporte des nouvelles du 18 juin, du Mexique, où un tremblement de terre avait causé la mort de 30 personnes.

Les ambassadeurs de France et d'Angleterre au Mexique avaient conseillé aux marchands de payer l'impôt forcé, sous la réserve de leur protestation; quant à l'ambassadeur des Etats-Unis, il avait demandé ses passeports.

Londres, 23 juillet. — Dans la séance de la Chambre des communes, M. S. Fitzgerald, répondant à une interpellation de l'honorable Elphen-toue au sujet de Djeddah, reproduit les renseignements déjà donnés dans la Chambre des lords par le comte de Malmesbury; il ajoute que le sultan a fait exprimer par son secrétaire privé à M. Bulwer tous ses regrets personnels. Il s'est empressé de faire distribuer 4,000 piastres aux victimes, et il a mis 10,000 francs par an à la disposition des familles des consuls d'Angleterre et de France respectivement. — Havas.

#### AVIS aux PROPRIÉTAIRES de CHEVAUX.

Plus de feu ! 40 ans de succès !

Le liniment Royer-Michel, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, les entorses, foulures, écarts, mollettes, faiblesses de jambes, etc. Dépôt: à Angers, chez Menière, ph.; à Cholet, Bontemps, ph. (25)

réussite, vous êtes sans cesse soumis à des prescriptions qui s'opposent aux abus.

Trois salves d'applaudissements accueillirent l'orateur.

— Cependant, il n'est pas impossible que cela arrive un jour. On s'en félicitera d'abord; on s'en plaindra ensuite. Aujourd'hui, vous vous tenez tous en faisceaux, vous profitez du passé de la communauté, comme vos successeurs à venir profiteront du présent. Ainsi, vous pouvez lutter contre les plus puissants, plaider contre les plus riches, vous pouvez soulager vos confrères malheureux; tendre la main à la veuve et élever l'orphelin. N'avez-vous pas recueilli bien des dons, bien des héritages et pu, de la sorte, traverser les moments les plus difficiles? Grâce à la vigilance des dignitaires armés de vos statuts, vous réglez les rapports de vos membres, entre eux, vous empêchez l'abus, vous donnez la sécurité et refrénez les ambitions destructives de l'intérêt général; enfin des gens exerçant un métier humble et modeste, vous faites une association puissante avec laquelle il faut compter; qui défend ses membres et les protège contre les autres et contre eux-mêmes. Votre communauté n'est cependant pas plus exempte, que tout ce qui existe, d'inconvénients et d'abus. Il y a à modifier et à réformer, mais non pas comme l'entend maître Patrick, qui d'un étai fait une baliste. Améliorez, mais ne démolissez pas, car on ne fait rien de bon avec des ruines.

Après cette exhortation, Vezins s'arrêta et descendit au milieu des applaudissements.

Le petit Doddridge ne put résister au désir de donner à l'orateur, un témoignage de satisfaction à sa manière.

— Je demande, cria-t-il après l'apaisement des bravos, que ce chef-d'œuvre de langue soit mis sur la même ligne que le chef-d'œuvre de cordonnerie de l'orateur.

— Laisse-moi faire, Doddridge, répliqua Williams Girl, enthousiasmé du talent oratoire de Vezins, non moins que de son habileté d'ouvrier. N'entends-tu pas au-dehors?

— Je ne me trompe pas, c'est un bruit de hautbois, mélangé de cornemuse.

— Précisément. Regarde maintenant.

La porte de la salle s'ouvrit et l'on vit entrer quatre hommes portant un brancard de velours frangé de soie, autour duquel s'entrelaçaient des guirlandes de fleurs et des branchages décorés de rubans flottants. Devant et derrière se trouvaient des musiciens qui firent silence en pénétrant au milieu de l'assemblée.

— Pardon, maîtres, dit Williams Girl à haute voix, j'ai voulu faire honneur à mon jeune remplaçant, et je crois qu'il l'a bien mérité.

— Certainement, répliquèrent les assistants.

— Je propose donc, dit le président-syndic, l'un des plus solides défenseurs des statuts, qu'en raison de l'éclat de la réception, la communauté accompagne son jeune membre jusque dans sa demeure.

— Adopté! adopté! répétèrent la plupart des assistants.

— Girl posa les bottes de Vezins sur le brancard et fit

LES PASTILLES ET LA POUDRE DU D<sup>r</sup> BELLOC, qui sont si efficaces contre les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, la constipation et les mauvaises digestions, ne se délivrent qu'avec l'extrait du rapport approuvé par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 27 décembre 1840. Chaque préparation est accompagnée d'une instruction. On les trouve chez tous les pharmaciens dépositaires de la Poudre purgative de Rogé. (163)

#### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 14 au 21 juillet.

Quelques mots suffiraient pour rendre compte du mouvement de la Bourse pendant cette semaine. Nous n'avons en effet qu'à constater une stagnation complète, une nullité presque absolue d'affaires. Le marché est presque désert, et les spéculateurs courent les champs. Il en est ainsi d'ailleurs chaque année pendant la belle saison, et ce ralentissement des transactions n'a rien d'anormal. Ce dont il faut se féliciter, c'est que les valeurs conservent, malgré cette morte-saison, beaucoup de fermeté. Le niveau des prix s'est abaissé, il est vrai, cette semaine, mais dans une mesure peu importante, et cette baisse doit être considérée comme le résultat de l'inaction des spéculateurs plutôt que d'un excès d'offres et de ventes.

La rente 5 0/0, après avoir fléchi à 68 20, s'est relevée depuis deux ou trois jours à 68 30 et 68 35. La rente 4 1/2 a atteint le prix de 96 fr. La Banque de France, recherchée à 3,400 fr., et le Crédit foncier à 602 50, attestent que les capitaux se placent encore volontiers sur les bonnes valeurs.

Le marché des chemins de fer a été faible, surtout comparativement à la rente. La liquidation s'est faite en baisse. Les primes de la quinzaine ont été abandonnées; cette circonstance a contribué à alourdir encore le marché. L'Orléans a été surtout très-affecté, et on a lieu de s'en étonner en présence du résultat de la souscription aux obligations de ce chemin. Il est maintenant à 4250. Le Nord ancien avait dépassé, grâce à de forts escomptes, le cours de 920; il est retombé à 910 et 907 50. Le Paris-Méditerranée a donné lieu à peu d'affaires et a eu peu de mouvement. L'Ouest est assez recherché ces jours-ci: les fêtes prochaines de Cherbourg donneront de l'accroissement aux recettes de ce chemin et lui attirent de nombreux achats. L'Est se tient de 630 à 634 25.

Les chemins étrangers sont faibles. La diminution persistante de leurs recettes a fait retrograder les chemins autrichiens. Les Lombards et les Russes sont lourds également. Le Béziers s'est soutenu jusqu'à présent de 170 à 180; une manœuvre inattendue de la spéculation à la baisse l'a fait reculer hier à 150 fr., mais cette réaction ne fait qu'accélérer la reprise de cette valeur sur laquelle il s'est formé un déconvent énorme. Ses obligations sont recherchées de 110 à 113 fr. et ne doivent pas rester à ce cours.

Le Comptoir-Bonnard est vivement recherché de 85 à 87; ses actions commencent à devenir rares; elles ont monté de 25 fr. en quinze jours. Cette faveur s'explique par la bonne situation de cette Société et le succès du procès en cour d'appel avec un de ses adhérents.

A. DUPONT.

(Correspondance générale de l'Industrie).

#### BOURSE DU 23 JUILLET.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 68 20.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 95 80.

#### BOURSE DU 23 JUILLET.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 68 35.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 70.

P. GODET, propriétaire-gérant.

signe au cortège de se mettre en marche. Derrière le trophée venait le héros de la fête, en compagnie de son patron, et successivement, par ordre hiérarchique, le syndic, les maîtres-jurés de l'année, les maîtres-jurés sortants, le trésorier, le greffier. Indistinctement, et rangés deux à deux, marchaient les simples maîtres. Le sergent fermait le cortège.

Tout le monde sortit solennellement de la salle d'assemblée au bruit des instruments, et s'avança dans la direction de la maison qu'habitaient Vezins et Williams.

La foule, quoique habituée à des manifestations extérieures bruyantes et joyeuses, caractère particulier des réjouissances qui marquaient presque chaque semaine dans la vie de nos aïeux, s'allongeait majestueusement.

On donna en passant une aubade au schériff qui parut à ses fenêtres et remercia la communauté de l'honneur qu'elle lui faisait. La maison du lord-maire fut la deuxième étape du cortège, qui, après avoir suffisamment serpenté dans la cité, arriva enfin devant l'enseigne de la Botte-d'Or.

Les hautbois et cornemuses redoublèrent leur tapage harmonieux, tandis que les porteurs du brancard où s'épanouissait le chef-d'œuvre, se tenaient gravement dans le cercle formé par les instrumentistes et les confrères. Trois vivats formidables servirent de clôture à la cérémonie; chacun se dispersa, tandis que Girl, transporté et épanoui, introduisait Vezins et son œuvre dans la boutique.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M<sup>e</sup> MAUBERT, huissier à Saumur.

## VENTE

MOBILIÈRE,

Par autorité de justice.

Le 25 juillet 1858, à midi, et les jours suivants, s'il y a lieu, au domicile des époux LAMBAUT, bourg et commune de Villebernier, il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> MAUBERT, huissier à Saumur, procédé à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers consistant en :

Batterie de cuisine, garniture de cheminées, vaisselle, linge de toute sorte, cheminée prussienne, malle de voyage, comptoir, étagères, horloge, buffet, armoires, commodes, chaises, tables, balances, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant. (374)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

## VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 29 juillet 1858, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M. PETOR, propriétaire à Saumur, rue Courcouronne, près l'église Saint-Nicolas, à la vente aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, rideaux, couvertures, couvrepieds, édredons, secrétaires, pendoles, commodes, glaces, flambeaux, vieux bouquins, bureaux, guéridons, consoles, fauteuils Louis XV, tables à ouvrage, statuettes, coffre-fort en fer et à secret, bon vin rouge en bouteilles, batterie de cuisine en cuivre, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

## A VENDRE

1<sup>o</sup> Une petite PROPRIÉTÉ, comprenant maison d'habitation, jardin, et plusieurs morceaux de vigne et terre labourable, située à Marson, commune de Rou-Marson;

2<sup>o</sup> Un Jardin avec Pavillon, situé à Saumur, rue Saint-Lazare.

S'adresser, pour traiter, audit notaire. (376)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

## ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> CLOUARD, le dimanche 8 août 1858, à midi

## DES IMMEUBLES

Dépendant de la succession de M. Charles Trauchant, en son vivant boulanger,

SAVOIR :

1<sup>o</sup> TROIS MAISONS, situées à Saumur, la première rue Haute et place Saint-Pierre; la deuxième rue de Fenet, et la troisième rue de l'Hôtel-Dieu.

2<sup>o</sup> Un clos de vigne dit le Clos-Potignon, sis au canton de Maligrolles, commune de Saumur, contenant 1 hectare 22 ares; et 5 ares 50 centiares de vigne, au même canton.

3<sup>o</sup> Quarante-quatre ares de vigne, au Vaudebeau, hameau de Champigny, et 11 ares de bois-taillis, sur la Prée, commune de Souzay.

Les mises à prix sont bien au-dessous de la valeur des immeubles; on adjugera sur une seule enchère.

Pour traiter à l'amiable avant l'adjudication, s'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

## A VENDRE

LA BELLE PROPRIÉTÉ

## DE LAUNAY,

Située commune de Chenehutte-les-Tuffeaux, près Saumur.

Comprenant : maison de maître, bâtiments d'exploitation, cours, jardin, allée, douve, bois de haute-futaie, bois-taillis, réserves et quatre fermes; le tout contenant 147 hectares.

Ensemble parfait, abord facile, baux à renouveler, époques de paiements au gré des acquéreurs, avec intérêt à 4 % seulement.

S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (378)

## A VENDRE

Par lots ou en totalité,

185 arbres à haute tige, dont 12 chênes, 142 peupliers, 14 bouillards, 10 ormeaux et 7 frênes.

S'adresser à M. ARRAULT, rue du Temple. (379)

Etude de M<sup>e</sup> COURTOIS, notaire à Brézé.

## A AFFERMER

Ensemble ou séparément,

Et par adjudication,

En l'étude dudit M<sup>e</sup> COURTOIS,

Le dimanche 29 août 1858, à l'issue de la messe,

Pour entrer en jouissance le jour de Noël 1858,

## LA BELLE MINOTERIE DE SAUMOISSAY,

Située commune de Chacé et, par extension, sur celles de Saint-Cyr-en-Bourg et Artannes.

Cette minoterie est située à 5 kilomètres de Saumur et est alimentée par les eaux du Thouet et du canal de la Dive, et desservie, pour son exploitation, par le Thouet canalisé jusqu'à la Loire, et par le chemin de grande communication dit de Saumur à la Motte-Bourbon.

Cette minoterie se compose :

1<sup>o</sup> D'une usine nouvellement construite, contenant cinq paires de meules montées à l'anglaise, avec vaste bâtiment à quatre étages, et pavillon y tenant, servant de logement au fermier, vastes servitudes attenantes à ladite usine.

2<sup>o</sup> Un moulin, séparé de ladite usine par la chaussée qui divise la rivière du Thouet d'avec le canal de la Dive, consistant en trois paires de meules montées à l'anglaise.

3<sup>o</sup> Deux moulins à vent, sur la Butte-de-Saumoussay, munis de chacun une paire de meules à l'ancien système, et d'une habitation pour les fermiers.

4<sup>o</sup> Plusieurs logements avec cours, écuries, jardins, caves en roc, etc., situés dans le village de Saumoussay.

5<sup>o</sup> Environ 6 hectares de prairie en divers morceaux, situés autour de ladite minoterie.

Le tout appartient à M<sup>me</sup> la marquise de Dreux-Brézé, douairière, et est exploité par M. Hublot fils et compagnie.

On pourra faire des offres avant l'adjudication.

S'adresser, pour voir les lieux, à mondit sieur HUBLOR, et, pour connaître les conditions de l'affermement et faire des offres : 1<sup>o</sup> A M. VOLLAND, régisseur de la terre de Brézé, demeurant à Brézé; 2<sup>o</sup> et à M<sup>e</sup> COURTOIS, notaire audit lieu. (320)

## A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois),

sise rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 3. S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

## ADJUDICATION

Le dimanche 1<sup>er</sup> août 1858, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur,

D'UN MORCEAU

## DE TERRE LABOURABLE

AFFIÉ DE RANGÉES,

Contenant 1 hectare 37 ares, sis au Clos-Bonnet, commune de Saumur.

L'adjudication aura lieu en un seul lot, ou en plusieurs lots séparés, avec garantie de contenance, suivant les demandes des acquéreurs.

Les adjudicataires entreront en jouissance des rangées de vignes et fruitiers à la Toussaint prochaine, et ils profiteront, chacun pour son lot, des fermages de la terre labourable, affermée à raison de 20 fr. les 5 ares 50 centiares, par bail authentique, courant jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1866.

S'adresser audit notaire, ou à M. THUAU, propriétaire. (369)

## A VENDRE

Pour cause de décès,

Pour entrer en jouissance de suite,

## UNE BELLE USINE

De Féculerie de Pommes de Terre,

Située près des bords de la Loire, à Orléans;

La machine à vapeur et les ustensiles nécessaires à l'exploitation sont en très-bon état.

On traiterait à des conditions très-avantageuses.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MOREAU-AMY, notaire à Orléans. (380)

## A VENDRE

1<sup>o</sup> Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2<sup>o</sup> Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

## A VENDRE

OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1859,

## TRÈS-JOLIE MAISON,

Située sur la levée d'Éceinte,

Avec écurie, remise et un très-beau jardin, garni de très-beaux arbres à fruits.

Cette maison est certainement l'une des plus confortables de la ville, et que les inondations n'ont pu atteindre.

S'adresser à M. BUDAN, maître d'hôtel. (523)

## A LOUER

Pour la Toussaint prochaine,

UNE MAISON, composée de deux chambres, cave, grenier, écurie et jardin, situés à l'entrée du bourg de St-Hilaire-St-Florent.

S'adresser à PIERRE SANZAY, forgeron audit lieu. (336)

## COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-TIER, relieur, rue du Marché-Noir, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

## 3 F. PHILOPODE. 3 F.

Cette composition nouvelle, inventée par ELIE MATHIEU, chimiste breveté, guérit les **CORS AUX PIEDS** en une minute, sans douleur et sans danger. — Il suffit d'envoyer pour 3 f. de timbres-poste ou un mandat à M. ELIE MATHIEU, chimiste à Loos-le-Saulnier (Jura), pour recevoir le PHILOPODE franco par le retour du courrier. (341)

## URGENCE DE SUPPRIMER L'ECHELLE MOBILE

Par M. Félix GERMAIN,

Rédacteur en chef du Bulletin de Paris.

Chez GUILLAUMIN, 14, rue Richelieu, et chez DENTU, Palais-Royal, galerie d'Orléans. — Prix : 60 centimes.

CHEZ VICTOR DALMONT, ÉDITEUR,

Précédemment Carilian-Gœury et V<sup>o</sup> Dalmont,

LIBRAIRE DES CORPS IMPÉRIAUX DES PONTS-ET-CHAUSSÉES ET DES MINES,

Quai des Augustins, 49, à Paris.

LES

# INONDATIONS

EN FRANCE

DEPUIS LE VI<sup>e</sup> SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS.

## RECHERCHES ET DOCUMENTS

CONTENANT :

Les Relations contemporaines, les Actes administratifs, les Pièces officielles, etc., de toutes les époques; avec détails historiques sur les quais, ponts, digues, chaussées, levées, etc.; suivis de Tableaux synoptiques par bassin, de l'hydrographie générale de la France; et d'un Index bibliographique des ouvrages anciens et modernes traitant de la matière;

PUBLIÉS, ANNOTÉS ET MIS EN ORDRE POUR SERVIR AUX ÉTUDES HISTORIQUES, STATISTIQUES, SCIENTIFIQUES, ET TOPOGRAPHIQUES DES INONDATIONS,

Par M. MAURICE CHAMPION.

2 forts volumes in-8<sup>o</sup>. — Paris, 1858. — Prix : 15 francs. (Le tome 1<sup>er</sup> est en vente, le tome 2 paraîtra prochainement.)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.